L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 8 OCTOBRE 1892.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—Une maison-cottage simple et une double, à bon marché, coin Espagne et Derbigny. 6oct—4t

A VENDRE—Bois de chauffage à $4.50 et $5 la corde, délivré. Coin des rues Esparge et Chartres. 6 oct—4t

A VENDRE—Quatre beaux chevaux neufs, garantis sains. 175 rue Royal. 3 oct—7t

DEMANDES.

DEMANDE—Domestique qui fasse cuisine et ménage. 44 rue Rue Ste. 8 oct—2t

MANGIN demande un ouvrier et en apprenti au No 73 Rue Adams. 3 oct—7t

CUISINIÈRE.

On demande une bonne cuisinière au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser immédiat-ment. 1er oct—

ON demande une cuisinière, ne parlant que le Français. S'adresser à la pharmacie, au coin Bolivar et Poydras. 28 sept.—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

A. Baldwin & Co. Limited, vs. Léon Kahn et als. in solido, et Mme Charles Kahn, "garnisha."

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE ORLEANS.—No 16,176—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 96 rue Royale, entre Conti et St. Louis, dans la Deuxième District de cette ville, le 11me jour d octobre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. POETIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

28 sept—28—5 11 oct

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Bernard Eckers et Mootsa Eckers, femme, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,142—Division D.—Attendu que Henry Eckers a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu Bernard Eckers et Rosina Eckers, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre à leur succession de vouloir se présenter devant le soussigné Juge de la Cour, dans les dix jours, pour leur faire connaître les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

6 oct—6 11 15

Succession de Louis Balmane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,078—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont pour lesquelles le compte présenté par Mme Catherine Cella, veuve de Louis Balmane, tutrice, et comme tel administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

A. V. FLOTTE, Greffier.

6 oct—6 11 15

Succession de George Hubner et de sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,845—Division F.—Attendu que Dr George Hubner a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Hubner et de Margaret Klein, sa veuve, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

4 oct—4 9 13

Succession de Andrew J. Stevens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 36,834—Division B.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Andrew J. Stevens, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

1 oct—1 5 9

Succession de Robert Young Blanch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,137.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

1er oct—1 5 9

Succession de Cécile Pulvanite Pecanaill, Veuve Antoine Cosse de Paul A. Osborne et femme décédée de John D. Frich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,235—Division F.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Paul A. Osborne et femme décédée de John D. Frich, tutrice et comptable à sa succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

6 oct—6 11 15

Succession de Mme Catherine Cella.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,835—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Paul Albert Bacas, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour :

A. V. FLOTTE, Greffier.

28 sept—28—5 11 oct

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. —No 21,8 6—Division C—Mme M. A. Field vs. Mme Mary Ann Farrell, veuve de Spencer Field, sci-disant intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre à la succession de feu Spencer Field, sci-disant intestat,